Le Kalif à Rouen, ce sont des locaux de répétition, une école et aussi un accueil des personnes en situation de handicap. Chaque semaine, des enfants viennent s'exprimer à travers la musique.

Un mini-concert pour des enfants en situation de handicap désirant découvrir la musique. Quelques essais d'instruments. Un temps d'échange au cours duquel Stéphane Maunier, directeur du Kalif, a été confronté à des « *questions troublantes* ». Que dire à une jeune fille appareillée qui souhaite chanter ou à un garçon voulant jouer de la guitare qui a une amplitude de mouvement réduite ? « *Il était difficile de répondre. Ce fut le point de départ de notre réflexion* ».

Pour la mener à bien, il a tout d'abord fallu « *s'adapter, vaincre notre appréhension. Nous n'étions pas formés. Nous avons pu vaincre cette appréhension lorsque nous avons compris que tout cela restait de la pédagogie. Et la pédagogie, c'est* ***s'adapter*** *à la personne que l'on a en face de soi parce que chaque personne est différente* », explique Anne-Laure Labaste, pilote du projet Musique et handicap au Kalif.

Point de départ aussi d'une aventure humaine. « *Nous ne sommes pas seulement des intervenants. Tout est fondé sur l'échange. Il y a beaucoup d'affect* ». Le Kalif accueille des polyhandicapés de l'EME Colette-Yver, des jeunes du Centre Normandie-Lorraine. Pas de musicothérapie mais de l'éveil musical, un atelier d'écriture et de pratique musicale. Le but reste le même pour tous les élèves de l'école : **jouer ensemble et se faire plaisir** avec divers instruments utilisés de manière différente et aussi percussions électroniques et Ipad. « *La première année, nous avons effectué de l'illustration sonore de films* ».

Pour l'équipe du Kalif, il était difficile de dresser un bilan. « *Nous avons eu l'impression de nous tromper dans les objectifs à atteindre parce que nous ne connaissions pas les limites des enfants et que nous avions fait comme si nous avions un groupe homogène. Nous les considérions comme tous les élèves de l'école* », remarque Stéphane Maunier. « *Or, nous avons deux catégories de public. Tout d'abord ceux qui ne peuvent mémoriser. Avec eux, nous effectuons davantage un travail de sensibilisation. Nous sommes dans la chose sensorielle. Il y aussi les enfants qui peuvent apprendre le langage musical* », poursuit Anne-Laure Labaste. Vite rassurée par les structures, l'équipe du Kalif n'avait perçu les progrès effectués par les enfants. « *Certains ne prenaient avant jamais la parole* ».

Le dispositif Musique et handicap est mis en place pour trois ans. Et après ? « *Nous faisons en sorte que les établissements intègrent une pratique musicale dans le budget* ». Une démarche pour garantir l’accès à la musique pour tous.